



Conditions générales de vente des prestations de formation et de bilan de compétences

Présentation

Croissances est un organisme de conseil et de formation spécialisé dans l'accompagnement des individus, des équipes ou des organisations dans leur développement. Son siège social est fixé 4 impasse de l'Orée du Bois 41000 BLOIS – En tant qu'Organisme de formation déclaré sous le numéro de déclaration d'activité 24-41-00-807-41 **Croissances** conçoit, propose et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national, en présentiel et en distanciel. Les actions de Bilans de Compétences font partie de son champ d'intervention

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») ont pour objet de fixer les conditions dans lesquelles **Croissances** s'engage à vendre une prestation dans le cadre :

- de la formation professionnelle continue (action de formation, parcours d'accréditation) ;
- des travaux d'étude et analyses préalables à la conception et à la mise en œuvre de formation
- d'un bilan de compétence;

Elles s'appliquent quelles que soient les clauses qui figurent dans les documents du « client » ou de « l'intermédiaire »

Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV.

Dans le cas où l'une des dispositions des présentes CGV serait déclarée nulle ou non écrite, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties.

Les CGV applicables sont celles qui ont été remises au client et acceptées par ce dernier. Cependant, les présentes CGV pourront être modifiées ou mises à jour par Croissances à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client. Les CGV applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.croissances.net



Conditions générales de vente
Activités de Formation et de Bilans de Compétences

Définitions

Croissances : sigle commercial de la société SARL CROISSANCE

Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit à une prestation de Croissances

Stagiaire : personne physique qui participe à une prestation

Bilan de compétences : prestation d'accompagnement relevant du dispositif d'Etat ainsi nommé ayant pour but d'aider une personne en emploi ou hors emploi à éclairer son projet professionnel qu'il soit en emploi ou en recherche d'emploi

Formations inter-entreprises : formation proposées par Croissances qui regroupent des stagiaires issus de différentes structures

Formations intra-entreprises : formations conçues **sur mesure** par Croissance pour le compte d'un client ou d'un groupe de clients.

Activité pédagogique synchrone : le stagiaire réalise l'activité pédagogique avec le suivi et l'interaction du formateur

Activité pédagogique asynchrone : le stagiaire réalise l'activité pédagogique dans un espace temps qui lui est propre.

CGV : Conditions Générales de Vente, détaillées ci-après.

OPCO : organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation en entreprises.



- **Modalités d'adaptation aux besoins, capacités et compétences des stagiaires du client**
- L'offre pédagogique et tarifaire de [Croissances](#) intègre une étape d'analyse de la demande et du besoin des stagiaires
- En amont de l'entrée en formation, le client et l'organisme de formation ont ainsi défini au cas par cas la manière d'engager et d'évaluer les besoins d'adaptation de la formation aux stagiaires du client. (entretien individuel et/ou collectif, questionnaire, étude interne ...) Les modalités de cette activité peuvent être présentesielles ou distancielles -Le client s'engage pour cela à mettre à disposition de [Croissances](#) les moyens d'entrée en relation avec chacun d'eux
- Croissances met à la disposition de ses clients, stagiaires, et intermédiaires les coordonnées d'un référent handicap en charge d'accueillir, d'accompagner et/ou d'adapter la formation aux personnes ayant des limitations d'aptitude pour des raisons de santé . Elle peut saisir les compétences expertes de la prise en charge des handicaps dans la formation et mobiliser les aides de droit public existantes telles que la 'RHF' (ressource Handicap Formation)
- Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap, en cas de besoin d'adaptation incompatibles avec le calendrier prévu pour une session, Croissances peut proposer au client un report ou un ajustement du calendrier et du prix de la prestation.



Modalités d'inscription

Formations sur mesure intra entreprise : toute demande de formation intra entreprise fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière reprenant toutes les rubriques de la future convention de Formation. La vente est validée dès réception par croissances de l'Offre et des présentes Conditions Générales de Vente acceptées et signées. Le client se charge des éventuelles demandes de financement –dont OCPO- La convention de formation est alors envoyée au client pour complément et signature. Celle-ci mentionne les participants, le programme et les procédés pédagogiques, le(s) lieux et date(s) de formation , les prérequis éventuels et les modalités d'évaluation des compétences et de la satisfaction des stagiaires.

- A confirmation de la tenue de la session, l'ensemble des stagiaires reçoivent au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, une convocation ainsi que son descriptif pédagogique, le règlement intérieur, le calendrier de la formation et toute information pratique relative à sa formation. Les modalités de modification éventuelle du calendrier sont explicitées.
- **Formations inter entreprise sans intermédiaire :** toute demande devra être confirmée par l'envoi du bulletin d'inscription dûment complété + devis signé « Bon pour accord » et des présentes Conditions Générales de Vente acceptées et signées – Les conditions d'ouverture de la session sont mentionnées en amont de l'inscription -A confirmation de la tenue de la session, l'ensemble des stagiaires reçoivent au plus tard 7 jours ouvrés avant le début de la formation, une convocation ainsi que son descriptif pédagogique, le règlement intérieur, le calendrier de la formation et toute information pratique relative à sa formation. Les modalités de modification éventuelle du calendrier sont explicitées. Les obligations du stagiaire propres à la formation sont stipulées dans le bulletin d'inscription et validées – Un service d'accompagnement à l'inscription est accessible du lundi au samedi de 8h à 19h, en cas d'absence un rappel est effectué sous 24h
- **Formations inter entreprise avec intermédiaire - :**
- Dans le cas d'une formation certifiante ou d'un bilan de compétence enregistrée **sur la plate forme EDOF-Mon Compte Formation**, le processus d'inscription est celui en vigueur dans les conditions générales de la plate forme. Il intègre des vérifications d'identité et le besoin d'un identifiant numérique obtenu auprès des services de La Poste ainsi qu'un délai de réflexion entre la demande et l'inscription en formation.
Dans le cas des autres intermédiaires, les actions prévues dans la convention de partenariat avec [Croissances](#) en amont de l'inscription sont réalisées par le partenaire. Il se charge à minima de transmettre le bon de commande dûment complété des stagiaires concernés avec la mention bon pour accord ainsi que le devis signé
L'ensemble des communications réalisées par l'intermédiaire et mentionnant notre offre doivent faire l'objet d'une validation en amont par [Croissances](#)
Un service d'accompagnement à l'inscription est accessible du lundi au samedi de 8h à 19h, en cas d'absence un rappel est effectué sous 24h



Dédit et remplacement d'un stagiaire

En cas de dédit signifié par le client à **Croissances** au moins 15 jours avant le démarrage de la formation, Croissances offre au client la possibilité de remplacer le stagiaire empêché par un autre stagiaire ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sans indemnités et sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO. Toute modification sur le nom des stagiaires inscrits devra être adressée à **Croissances** par écrit. Les éventuels coûts additionnels d'analyse des besoins et capacités seront calculés et facturés au client.

Conditions d'annulation et de report

Croissances se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation jusqu'à 2 semaines avant la date prévue dans le cadre de formation en présentiel. Dans cette éventualité, Croissances s'engage à en informer le client et à lui proposer un report sur une prochaine session sans indemnités. Croissances se réserve le droit de changer de formateur, de basculer en distanciel une formation prévue en présentiel en cas de force majeure ou de restrictions réglementaires.

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre Croissances et le client et les conditions de modification du calendrier sont exprimées au cas par cas dans la convention de formation.

Toute annulation ou report d'un stagiaire à une formation doit être communiqué à Croissances par mail.

En cas d'annulation tardive ou de report d'un stagiaire à l'initiative du client, des indemnités compensatrices sont dues selon les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 30 jours ouvrés avant la formation : aucune indemnité ;
- Report ou annulation communiqué moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la formation : 30 % des honoraires relatifs à la formation seront facturés au client ;
- Report ou annulation communiqué moins de 15 jours ouvrés avant la formation : 70 % des honoraires relatifs à la formation seront facturés au client ;
- Absence du stagiaire le jour de la formation : le coût de la formation sera facturé à 100 % au client



Convention de formation

Tel que prévu par la loi, Croissances fait parvenir au client, au plus tard un mois avant le début de la formation, une convention de formation en deux exemplaires (soit par courrier, soit par mail). Le client s'engage à en retourner un exemplaire signé, portant son cachet commercial, avant le début de la formation. Une attestation de formation sera remise en mains propres au bénéficiaire de la formation.

Modalité de Formation

Croissances est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence, pour les formations inter-entreprises, intra-entreprises et en distanciel. L'intervention pédagogique de Croissances peut se traduire par des temps asynchrones, des temps synchrones, des temps e distanciel ou en présentiel : ces modalités sont proposées et validées en amont avec le client

Responsabilité

Toute inscription à une formation implique le respect par le stagiaire du règlement intérieur et des consignes de sécurité applicables aux locaux concernés, lequel est porté à sa connaissance.

Croissances ne peut être tenu responsable d'aucun dommage ou perte d'objets et effets personnels apportés par le stagiaire.

Il appartient au client/stagiaire de vérifier que son assurance personnelle et/ou professionnelle le couvre lors de sa formation.

Croissances se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux dispositions du règlement intérieur des locaux concernés.

Pour assurer la qualité des formations, Croissances s'engage à ce que le personnel et les formateurs affectés à l'exécution des formations, soient compétents dans leur spécialité, et à mettre en œuvre les moyens nécessaires et raisonnables afin de remplir les obligations contractées au titre des formations. Il est entendu que la responsabilité professionnelle de Croissances ou d'un de ses dirigeants, employés, ne pourra être engagée qu'en cas d'erreur, de négligence ou d'omission intervenue et dûment prouvée dans la mise en œuvre du contrat.

Croissances garantit au client d'apporter le meilleur soin à la réalisation de l'ensemble des obligations qui sont mises à sa charge dans le cadre du contrat.

La responsabilité de Croissances ne pourra en tout état de cause être recherchée par le client pour un montant supérieur aux honoraires réellement encaissés par Croissances au titre de la réalisation du contrat, et ce pour la seule prestation qui serait la cause prouvée du dommage.

Croissances, ses dirigeants et ses employés, ne pourront être tenus pour responsables, et ce de quelque manière que ce soit, à l'égard de tout tiers par rapport au contrat concernant les informations, analyses, audits, certifications ou recommandations émanant expressément ou non de Croissances ou du fait de toute erreur, négligence ou omission de la part de Croissances.



Conditions financières, règlements, et modalités de paiement

Tous nos prix (honoraires et frais) s'entendent hors taxes

Nos prestations relevant de la formation professionnelle continue ne sont pas soumis à la TVA.

Nos conditions de règlement sont définies lors de la contractualisation de la commande ainsi que les dates éventuelles d'acompte et de paiement intermédiaire

La facture de solde est adressée au client ou, le cas échéant, à l'OPCO, à l'issue de la formation, avec la copie de la feuille de présence (ou le certificat de réalisation). Tous les paiements incombant au client doivent être réglés en Euros et adressés à Croissances dans les 30 jours suivant la date de facturation. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées. Toute somme non réglée à l'échéance entraînera des pénalités de retard selon le taux bancaire en vigueur. Le cas échéant, l'ensemble des frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues sera à la charge du client.

En cas de prise en charge totale ou partielle par l'OPCO, croissances valide en amont sur l'OPCO est l'entité facturée directement par prorogation ou non. Le numéro de dossier créé par l'OPCO est mentionné sur la facture

Formations inter-entreprises avec intermédiaire : les prix mentionnés sur la plate forme Mon Compte Formation incluent les frais de formation, d'examen et le matériel pédagogique – Les options commandées par le client pour répondre à ses besoins s'ajoutent au prix de la formation (heures d'entraînement et d'accompagnement, accès à un espace digital pédagogique ...)

Dans le cas des autres intermédiaires, le prix est défini avec l'intermédiaire et communiqué au client

Formations intra-entreprises : les prix sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au client et sur la convention de formation. Les frais liés au matériel pédagogique, Les éventuels frais de déplacement et d'hébergement des formateurs sont explicités et constitutifs du prix de la prestation.

Propriété intellectuelle

Les documents mis à la disposition du client, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, ...) constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégés par la propriété intellectuelle et le copyright, et appartiennent à titre exclusif à Croissances. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public, exploitation de tout ou parties en dehors du périmètre contractuel, sans autorisation écrite préalable Croissance est constitutive de contrefaçon et passible de poursuites. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le client et le stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.



Confidentialité

Croissances, ses salariés et ses sous-traitants s'engagent à garder confidentielle et à ne pas divulguer à un tiers, sauf accord du client, toute information émanant de celui-ci dans le cadre de la prestation, dans les limites raisonnablement nécessaires pour permettre à Croissances de réaliser la prestation dans le respect des termes du contrat. Cette obligation doit rester en vigueur pendant toute la période d'exécution et après la fin de ce contrat, étant entendu que les cas suivants ne seront pas soumis à de telles restrictions :

- Toute information que détenait Croissances avant qu'elle ne soit divulguée par le client ;
- Toute information qui fait ou fera partie légalement du domaine public ;
- Toute information divulguée à Croissances par un tiers qui n'est pas lié avec le client.

Force majeure

Sont considérés comme cas de force majeure, la maladie ou l'accident d'un formateur, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à Croissances, les désastres naturels, les incendies, la non-obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, l'interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Croissances.

Tout manquement ou toute omission par l'une des parties, concernant le respect de l'une des stipulations, conditions ou garanties à exécuter, prévues dans le contrat, ne doit pas donner lieu à une plainte de l'autre partie ou ne doit pas être considéré comme une cause de rupture de ce contrat, dans la mesure où ce manquement ou cette omission résulte d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence et les tribunaux Français.

Sous-Traitance

Croissances est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des formations objets des présentes CGV. Toutes les obligations du client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de Croissances, lequel demeure responsable à l'égard du client de toutes les obligations résultant des présentes CGV.

Croissances peut réaliser des actions en sous traitance d'un autre organisme de formation- Dans ce cas Croissances valide en amont les CGV de l'autre OF et vérifie leur conformité avec les exigences de son accréditation Qualité

Qualification

Croissances est un organisme de formation **accrédité Qualiopi** et réalise ses formations dans le respect du code de conduite professionnelle des normes portant sur le système de management de la qualité des organismes de formation au niveau national. Dans sa recherche d'amélioration continue, Croissances peut ainsi apporter des changements à ses processus, outils et modes de communication.



Protection et accès aux informations à caractère personnel

Le client s'engage à informer chaque stagiaire que :

Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la formation

Conformément à la loi RGPD du 25 Mai 2018, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification ou de suppression des données à caractère personnel le concernant. Si le client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'adresse rgpd@croissances.net ou par voie postale à l'adresse : CROISSANCES 4 impasse de l'orée du Bois 41000 BLOIS Les données personnelles concernant le stagiaire seront supprimées dans le délais légal prévu par la loi. Notre politique de confidentialité des données est consultable sur notre site internet : [https://www.croissances.net /politique-de-confidentialite](https://www.croissances.net/politique-de-confidentialite).

Enfin, Croissances s'engage à effacer à l'issue des exercices, toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations ou à demander l'autorisation écrite ou orale de conservation au stagiaire en en précisant l'usage

Service après-vente et suivi qualité

Croissances s'engage à questionner les différentes parties prenantes de ses formations sur leur appréciation du service rendu à savoir les stagiaires, leurs employeurs ou managers, leurs financeurs.... Ces parties sont identifiées lors du conventionnement de la formation : les modalités de récupération de ces informations sont contractualisées .

Dans le cadre de sa politique qualité tous les bénéficiaires directs ou indirects de Croissances peuvent apporter un retour d'appréciation ou une question à sav@croissances.net

Droit applicable et arbitrage

Les formations et les programmes définis dans le catalogue ne constituent pas un engagement contractuel de Croissances

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Blois sera seul compétent pour régler le litige.

Soucieux d'améliorer en permanence ses produits, Croissances se réserve le droit de modifier ou d'adapter les informations mentionnées dans ce document.

Mis à jour le 18 avril 2023

Notre Règlement Intérieur est consultable [en cliquant ici](#)